

Rapport sur la situation financière des paroisses bernoises en 2010



Rapport édité par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Septembre 2012

OACOT

Auteur et éditeur

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
du canton de Berne
Nydeggasse 11/13, 3011 Berne

Rédaction

- Vezira Korac
- Iris Markwalder
- Annelies Tschanz
- Christoph Miesch
- Rolf Widmer

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Introduction	4
2.1	Contexte	4
2.2	Objectif	4
3	Indicateurs	4
3.1	Sélection.....	4
3.2	Calcul.....	5
3.3	Interprétation	5
3.4	Sources de données	6
3.4.1	Attestation de la paroisse relative au compte annuel	6
3.4.2	Intendance des impôts	6
3.5	Qualité des données	6
3.6	Collectivités	7
4	Evaluation	8
4.1	Bilan.....	8
4.1.1	Fortune nette / découvert du bilan par rapport aux recettes fiscales (A.1)	8
4.1.2	Engagements par rapport aux recettes fiscales (A.2)	10
4.2	Compte de fonctionnement	12
4.2.1	Résultats des comptes par rapport aux recettes fiscales (B.1).....	12
4.2.2	Recettes fiscales par rapport aux revenus au sens strict (B.9)	14
4.3	Compte des investissements	16
4.3.1	Investissements nets par rapport aux recettes fiscales (C.1)	16
4.3.2	Degré d'autofinancement (C.2)	19
4.4	Autres indicateurs.....	21
4.4.1	Quotité d'impôt par paroisse (D.1)	21
4.4.2	Recettes fiscales totales et avec une quotité de 0,1 par paroisse (D.2).....	24
4.4.3	Nombre de contribuables par paroisse (D.3)	26
5	Annexe	27
5.1	Abréviations.....	27
5.2	Indicateurs en comparaison pluriannuelle.....	27
5.3	Détails concernant les indicateurs	28

1 Synthèse

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) élabore chaque année, depuis l'exercice 2007, un rapport fournissant des outils d'analyse du bilan, du compte de fonctionnement, du compte des investissements et des données fiscales des paroisses bernoises. Grâce à l'évaluation de différents **indicateurs**, ce rapport offre des possibilités de comparaison entre les paroisses d'une part et entre les exercices successifs d'autre part.

Au vu des comptes annuels de 2010, la situation financière des paroisses bernoises peut être qualifiée de bonne à très bonne. Il ressort de l'analyse des **bilans** que toutes les paroisses examinées, au nombre de 214, disposent d'une fortune nette, laquelle dépasse même cinq dixièmes de quotité d'impôt pour 55 d'entre elles. Le total cumulé de la fortune nette des paroisses bernoises est de quelque 257,1 millions de francs.

Les **engagements** de toutes les paroisses ont diminué de 2,4 pour cent en 2010, et la médiane cantonale est de 0,92 dixième de quotité d'impôt.

En 2010, les **comptes annuels** de 133 paroisses se sont soldés positivement, et ceux de neuf paroisses de manière équilibrée. A l'inverse, 72 paroisses ont enregistré un excédent de charges.

Les paroisses bernoises évaluées ont totalisé environ 220,8 millions de francs de **recettes fiscales** en 2010. Pour 149 d'entre elles, les recettes fiscales représentent plus de 80 pour cent des revenus au sens strict, tandis que pour neuf paroisses, cette valeur est inférieure à 60 pour cent.

Les **investissements nets** des paroisses bernoises se sont montés à quelque 28,8 millions de francs en 2010. Par rapport à l'exercice précédent, le volume des investissements nets a augmenté de 6,7 pour cent. Ces chiffres sont dus à l'activité de quelque 68 pour cent des paroisses, dès lors que 69 d'entre elles (32% environ) n'ont consenti aucun investissement. La plupart des paroisses ont été en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources (**degré d'autofinancement** de 100% et plus). A l'opposé, dans 75 paroisses, le degré d'autofinancement s'est situé à un niveau insuffisant, ou alors l'investissement était même négatif en 2010.

La médiane cantonale de la **quotité d'impôt** est de 0,207, comme lors des trois exercices précédents. Les paroisses dont la quotité d'impôt est inférieure sont pour la plupart situées dans les régions du Seeland, de l'Emmental et de la Haute-Argovie ainsi que de Berne – Mittelland. Dans l'Oberland et dans le Jura bernois par contre, la quotité d'impôt de près de deux tiers des paroisses est supérieure à 0,2.

Comme **l'année précédente**, dont les chiffres attestaient de la bonne, voire très bonne situation financière des paroisses bernoises, divers indicateurs témoignent d'une situation pouvant être qualifiée de bonne à très bonne en 2010. Les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 ont légèrement diminué. Cependant, l'endettement est lui aussi en recul, et aucune paroisse ne doit faire face à un découvert du bilan. Parallèlement, les investissements ont globalement augmenté. En une année, le nombre de paroisses dont l'autofinancement est insuffisant a nettement progressé, ce qui est à mettre en relation avec le volume accru des investissements. Ainsi, la tendance qui s'esquissait déjà au cours des années précédentes se confirme.

2 Introduction

2.1 Contexte

A partir d'une conception développée avec le concours de représentants de différents milieux intéressés¹, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a établi en 2009 un rapport pilote sur la situation financière des paroisses bernoises en se fondant sur les comptes annuels de 2007. Depuis, un tel rapport est rédigé chaque année afin de permettre des comparaisons pluriannuelles pertinentes. Le rapport s'adresse tout particulièrement aux paroisses et aux paroisses générales, aux Eglises nationales et aux Eglises cantonales ainsi qu'aux associations concernées.

2.2 Objectif

L'objectif du présent rapport est d'exposer de manière transparente la situation financière des paroisses bernoises à partir des chiffres fournis par les comptes annuels de 2010. Il s'agit de présenter une vue d'ensemble et d'offrir des possibilités de comparaison entre les paroisses ainsi que dans une perspective pluriannuelle grâce à l'évaluation d'indicateurs soigneusement choisis.

3 Indicateurs

3.1 Sélection

Contrairement aux communes politiques, les paroisses n'ont pas l'obligation légale de calculer les indicateurs financiers harmonisés². Lors de l'élaboration de la conception relative à la rédaction d'un rapport sur la situation financière des paroisses bernoises, on a défini neuf indicateurs permettant d'apprécier le bilan, le compte de fonctionnement et les investissements, tout en renseignant sur la taille et la capacité contributive des paroisses. Ces indicateurs ne coïncident pas (à l'exception du degré d'autofinancement) avec les indicateurs financiers harmonisés que les communes politiques sont tenues de calculer. Ils ont été sélectionnés dans le souci de limiter au maximum le travail requis – en particulier de la part des paroisses – par la collecte des données. Les indicateurs sont énumérés à la page suivante.

¹ Cadres des communes bernoises, Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, délégué aux affaires ecclésiastiques de la JCE, Association des paroisses du canton de Berne et Association des préfets et des préfètes du canton de Berne.

² Article 31 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511).

A Indicateurs concernant le bilan

A.1 Fortune nette / découvert du bilan par rapport aux recettes fiscales

A.2 Engagements par rapport aux recettes fiscales

B Indicateurs concernant le compte de fonctionnement

B.1 Résultats des comptes par rapport aux recettes fiscales

B.9 Recettes fiscales par rapport aux revenus au sens strict

C Indicateurs concernant le compte des investissements

C.1 Investissements nets en chiffres absolus et par rapport aux recettes fiscales

C.2 Degré d'autofinancement

D Autres indicateurs

D.1 Quotité d'impôt par paroisse

D.2 Recettes fiscales totales et avec une quotité de 0,1 par paroisse

D.3 Nombre de contribuables par paroisse

3.2 Calcul

Pour la plupart des indicateurs, les chiffres provenant des comptes annuels des paroisses ont été convertis proportionnellement aux recettes fiscales, sur la base d'une quotité d'impôt de 0,1. Cette pondération permet de procéder à des comparaisons entre les différentes paroisses. Les formules de calcul sont précisées pour chaque indicateur au chapitre 4 (évaluation).

3.3 Interprétation

Etant donné que les indicateurs calculés dans le présent rapport ne sont guère harmonisés et que le rapport lui-même n'est rédigé que pour la quatrième fois, il n'existe pas encore de valeurs indicatives officiellement reconnues pour les apprécier. En tout état de cause, une interprétation n'a souvent de sens que si une comparaison pluriannuelle est possible. Par conséquent, le rapport renonce dans une large mesure à formuler une appréciation. Ce n'est qu'après plusieurs publications successives (dans 5 ans environ) que des valeurs indicatives de portée générale seront déterminées.

Les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 sont une valeur qui peut être interprétée comme un dixième de quotité d'impôt des communes politiques. Force est toutefois de relever que les paroisses n'ont pas la possibilité de modifier leur quotité d'impôt dans une proportion atteignant un dixième, mais que leur marge de manœuvre s'exprime plutôt en centièmes.

3.4 Sources de données

3.4.1 Attestation de la paroisse relative au compte annuel

Les paroisses remettent chaque année à l'OACOT une attestation relative au compte annuel³. Les données ci-dessous ont été collectées sur la base de ce document pour 2010:

Désignation	Explication
Recettes fiscales	Groupe de comptes 40
Fortune nette ou découvert du bilan	Compte 2390 ou 1390
Engagements	Chapitre 20 du bilan
Résultat du compte de fonctionnement	Total des revenus du compte de fonctionnement, groupe de matières 4 - <u>Total des charges du compte de fonctionnement, groupe de matières 3</u> = Résultat du compte
Revenus au sens strict	Total des revenus du compte de fonctionnement, groupe de matières 4 - Revenu des subventions redistribuées, groupe de comptes 47 - Prélèvements sur les financements spéciaux, compte 480 - <u>Revenu des imputations internes, groupe de comptes 49</u> = Revenus au sens strict
Investissements nets	Investissements bruts, compte 999.690 - <u>Recettes provenant des investissements, compte 999.590</u> = Investissements nets

Les données ont ensuite été consolidées et évaluées.

3.4.2 Intendance des impôts

Les données ci-dessous proviennent de l'Intendance cantonale des impôts:

Désignation	Explication
Liste des paroisses disposant de la souveraineté fiscale	
Quotités d'impôt appliquées par les paroisses bernoises en 2010	
Nombre de contribuables par paroisse	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes physiques Contribuables assujettis à la totalité de l'impôt = personnes seules, personnes mariées appartenant à la même Eglise Contribuables assujettis à la moitié de l'impôt = personnes mariées, lorsqu'un seul des conjoints appartient à l'Eglise considérée • Personnes morales Nombre d'adhérents d'une paroisse par rapport au nombre d'adhérents de toutes les paroisses de la commune dans laquelle la personne morale a son siège. <p>Les chiffres utilisés pour la facturation dans le cadre de la gestion de l'encaissement servent de base de données.</p>

3.5 Qualité des données

Dès lors que les chiffres proviennent des paroisses elles-mêmes et que l'OACOT a procédé à des contrôles de plausibilité, on peut partir du principe que la qualité des données est élevée. Les inexactitudes – dans la mesure où elles ont été décelées – ont été corrigées. On ne saurait toute-

³ Article 46a ODGFCo

fois exclure complètement que des erreurs se soient produites lors de la saisie et de l'évaluation des données. De même, il n'est guère possible de détecter et de corriger les erreurs de comptabilisation qui auraient pu survenir dans les paroisses.

3.6 Collectivités

Le présent rapport évalue les comptes de 214 paroisses, sur les 246 paroisses et paroisses générales qui sont organisées selon le droit bernois (année précédente: 217)⁴. La diminution du nombre de paroisses résulte d'une fusion dans le Jura bernois (paroisses réformées évangéliques d'Ovin, de Péry-La Heutte et de Vauffelin) ainsi que de deux fusions dans le Seeland (paroisses réformées évangéliques de Ligerz ainsi que de Twann et Tüscherz-Alfermée d'une part, et de Biel-Bözingen, Biel-Madretsch, Biel-Mett et Biel-Stadt d'autre part).

Dans le cas des paroisses urbaines, l'évaluation n'a pu avoir lieu qu'au niveau des paroisses générales, les données fiscales d'une part et comptables d'autre part n'étant disponibles que pour elles seules. La paroisse générale réformée évangélique de Berne et la paroisse générale catholique romaine de Berne regroupent chacune douze paroisses, tandis que les paroisses générales réformées évangéliques de Bienne et de Thoune en comptent respectivement deux et cinq.

⁴ La paroisse réformée évangélique de Bernisch-Kerzers, dont les comptes de la partie bernoise sont, selon un usage ancien, examinés en application du droit fribourgeois, représente une exception.

4 Evaluation

4.1 Bilan

4.1.1 Fortune nette / découvert du bilan par rapport aux recettes fiscales (A.1)

Question examinée

La fortune nette ou, le cas échéant, le découvert du bilan ont été convertis proportionnellement aux recettes fiscales, sur la base d'une quotité d'impôt de 0,1. La situation du bilan des paroisses apparaît ainsi clairement, de même que l'importance des réserves disponibles pour la couverture de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si une paroisse enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

Formule de calcul

Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

Recettes fiscales selon une quotité de 0,1

Commentaire

Le compte annuel de chacune des 214 paroisses atteste d'une fortune nette en 2010. Ainsi, il n'existe nulle part de découvert du bilan.

La grande majorité des paroisses, soit 159 d'entre elles (année précédente: 168), disposent d'une fortune nette équivalant à cinq dixièmes de quotité d'impôt au plus; la fortune nette se situe entre cinq et dix dixièmes de quotité d'impôt dans 47 paroisses (année précédente: 41), voire à un niveau supérieur dans 8 autres paroisses (année précédente: 8 également) (cf. illustration 2).

Selon leurs comptes annuels de 2010, les paroisses bernoises disposent d'une fortune nette de quelque 257,1 millions de francs (année précédente: 249,5 millions), sans qu'aucune d'entre elles ne soit confrontée à un découvert du bilan. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une hausse nominale de quelque 7,6 millions de francs ou de 3 pour cent.

Les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 sont passées de 114 à 112,7 millions de francs (baisse de 1,1%).

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

A.1	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	2,87	2,87	3,05	3,17			
Moyenne	2,08	2,11	2,19	2,28			

La médiane a augmenté à raison de 0,12 par rapport à l'année précédente.

La moyenne progresse une nouvelle fois pour atteindre 2,28.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 1 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

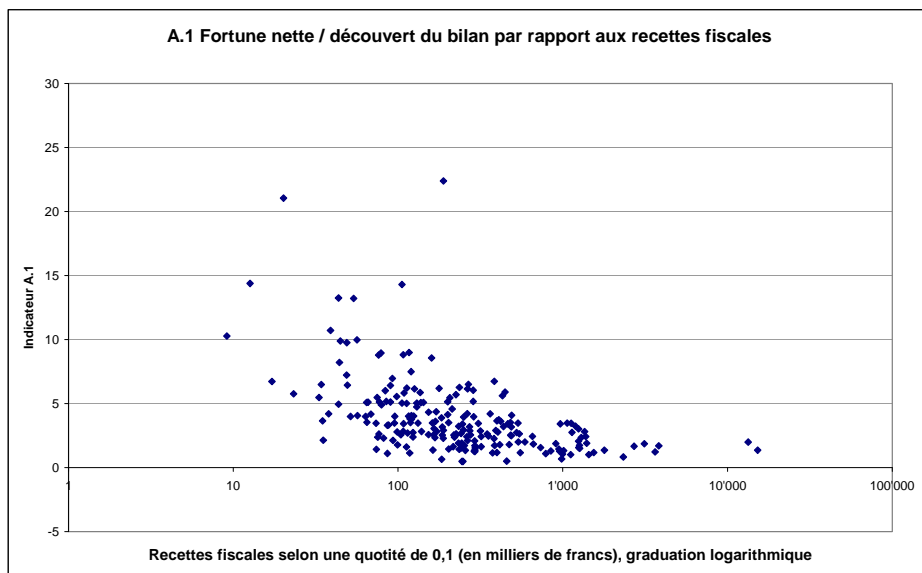


Illustration 1

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 2 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

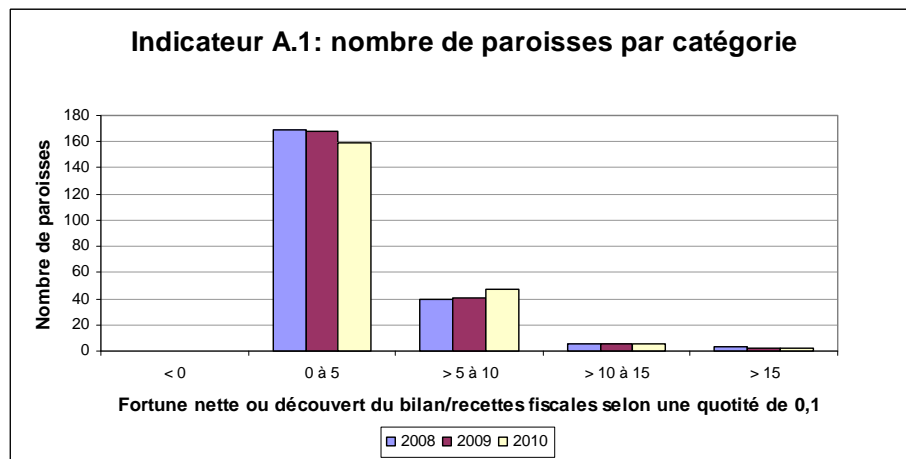


Illustration 2 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

Rares sont les paroisses qui ont changé de catégorie pendant la période considérée.

4.1.2 Engagements par rapport aux recettes fiscales (A.2)

Question examinée

Cet indicateur met en évidence les engagements (y compris ceux des entités particulières et les provisions) par rapport aux recettes fiscales. L'évaluation de cet indicateur dépend dans une large mesure de la composition des engagements des différentes paroisses.

Formule de calcul

Engagements (chapitre 20 du bilan)

Recettes fiscales selon une quotité de 0,1

Commentaire

La valeur est inférieure à 1 pour 113 paroisses (année précédente: 126). Celles-ci pourraient donc (théoriquement) compenser l'intégralité de leurs engagements avec une majoration de la quotité d'impôt de 0,1.

La valeur se situe dans une fourchette moyenne (1 à 4) dans le cas de 84 paroisses (année précédente: 73), et elle excède 4 pour 17 paroisses (année précédente: 18).

Pour l'ensemble des paroisses, les engagements sont de quelque 106,2 millions de francs (année précédente: 108,8 millions), ce qui correspond à une diminution de 2,4 pour cent.

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

A.2	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,77	0,73	0,73	0,92			
Moyenne	1,06	0,99	0,95	0,94			

La médiane a augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre 0,92. Cela signifie qu'une paroisse se situant au centre de la fourchette a enregistré une hausse de son endettement par rapport aux recettes fiscales.

La moyenne, en léger recul, se situe à 0,94, soit – comme l'année précédente – à moins d'un dixième de quotité d'impôt.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 3 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

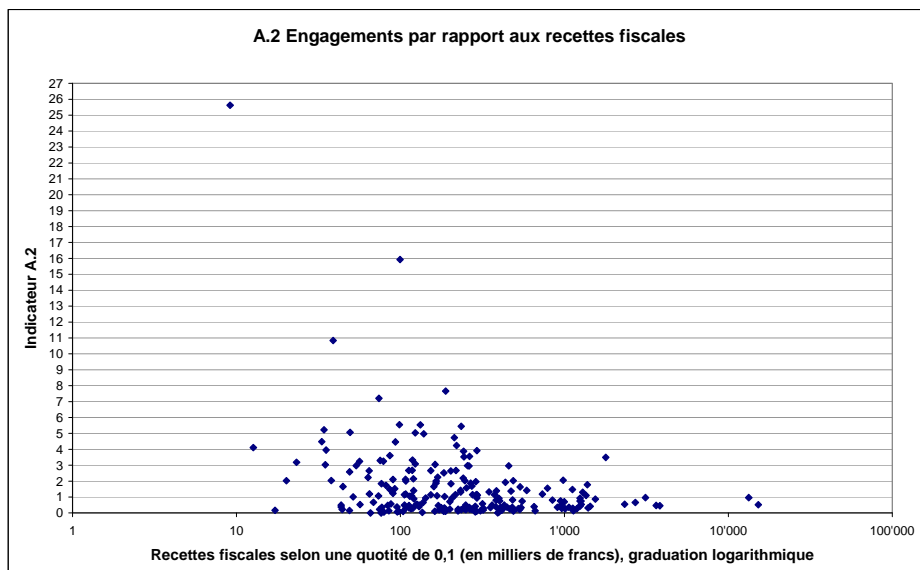


Illustration 3

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 4 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

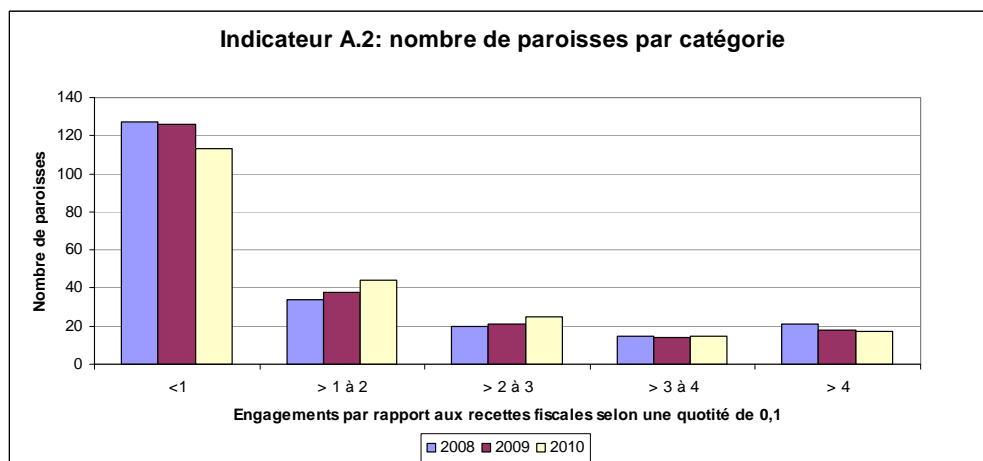


Illustration 4 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

Le nombre des paroisses figurant dans la catégorie supérieure a diminué, contrairement à celui de la catégorie allant de 3 à 4 dixièmes de quotité d'impôt, en légère progression. On enregistre également une hausse dans les catégories précédentes (2 à 3 ainsi que 1 à 2 dixièmes de quotité d'impôt). S'agissant de la catégorie inférieure, le nombre de paroisses est par contre en léger recul.

4.2 Compte de fonctionnement

4.2.1 Résultats des comptes par rapport aux recettes fiscales (B.1)

Question examinée

Cet indicateur renseigne sur le résultat du compte de fonctionnement des paroisses au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Formule de calcul

Résultat du compte (excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)

Recettes fiscales selon une quotité de 0,1

Commentaire

Les comptes de 133 paroisses (année précédente: 151) se sont soldés positivement, et ceux de 9 paroisses (année précédente: 7) de manière équilibrée en 2010.

A l'inverse, 72 paroisses (année précédente: 59) ont enregistré un excédent de charges en 2010.

La plupart des paroisses (121, année précédente: 132) ont un excédent de revenus pouvant aller jusqu'à 0,50 dixième de quotité d'impôt (cf. illustration 6 [histogramme]).

En l'absence de données détaillées à propos de la comptabilisation de dépréciations complémentaires, il n'est pas possible de commenter les excédents de revenus non indiqués.

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

B.1	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,10	0,14	0,05	0,02			
Moyenne	0,13	0,12	0,05	0,07			

La médiane a reculé et correspond à 0,02 dixième de quotité d'impôt en 2010. Cela signifie que dans une paroisse se situant au centre de la fourchette, les résultats des comptes par rapport aux recettes fiscales ont diminué de 0,03 dixième de quotité d'impôt par rapport à l'année précédente.

La moyenne, en revanche, a légèrement progressé, ce qui signifie que quelques paroisses ont enregistré une hausse de leurs recettes fiscales.

La dispersion est faible, comme le montre également l'illustration 5.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 5 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

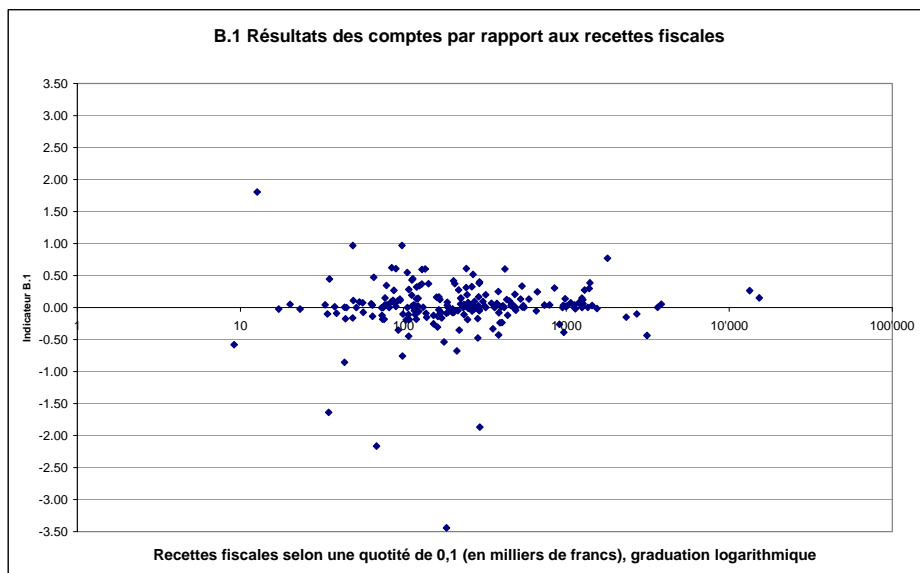


Illustration 5

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 6 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

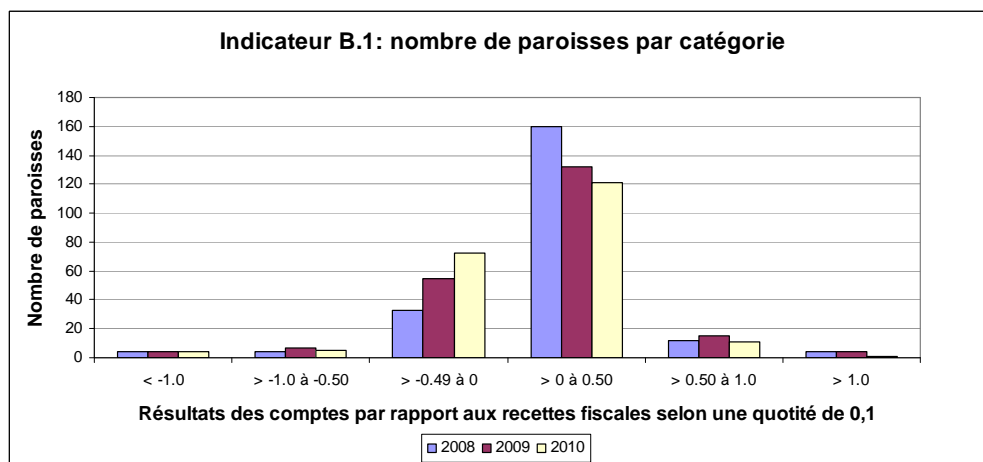


Illustration 6 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

En chiffres absolus, les résultats des comptes sont moins favorables qu'en 2009. Le nombre de résultats négatifs a augmenté, en particulier dans la catégorie allant de -0,49 à 0 dixième de quotité d'impôt.

4.2.2 Recettes fiscales par rapport aux revenus au sens strict (B.9)

Question examinée

Cet indicateur renseigne sur la nature des revenus des paroisses. Il précise le pourcentage des revenus totaux (après déduction des prélèvements sur les financements spéciaux, des imputations internes et des subventions redistribuées) qui est constitué de recettes fiscales. Le solde représente les autres revenus (revenu des loyers, intérêts, etc.).

Formule de calcul

$$\frac{\text{Recettes fiscales (groupe de comptes 40)} * 100}{\text{Revenus au sens strict (4 - 47 - 48 - 49)}}$$

Commentaire

Dans la majorité des paroisses, soit 149 (année précédente: 154) d'entre elles, les recettes fiscales constituent plus de 80 pour cent des revenus au sens strict.

Les revenus au sens strict proviennent des recettes fiscales à raison de 60 à 80 pour cent dans 56 paroisses (année précédente: 53), et cette valeur n'est inférieure à 60 pour cent que dans 9 paroisses (année précédente: 10).

Les paroisses bernoises génèrent ensemble un total de recettes fiscales de 220,8 millions de francs (année précédente: 227,8 millions), ce qui correspond à une baisse de 3 pour cent. Les revenus au sens strict cumulés sont de 260,6 millions de francs (année précédente: 270,3 millions; - 3,6%).

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

B.9	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	85,6%	86,0%	86,1%	85,9%			
Moyenne	86,3%	83,9%	84,3%	84,7%			

Par rapport à 2009, la médiane a légèrement reculé pour atteindre 85,9 pour cent; la moyenne, quant à elle en légère augmentation, est passée à 84,7 pour cent.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 7 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

Le choix de représenter les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 – comme pour les autres indicateurs – plutôt que les revenus au sens strict sur l'axe horizontal doit garantir la comparabilité des valeurs des différentes paroisses avec celles des autres diagrammes.

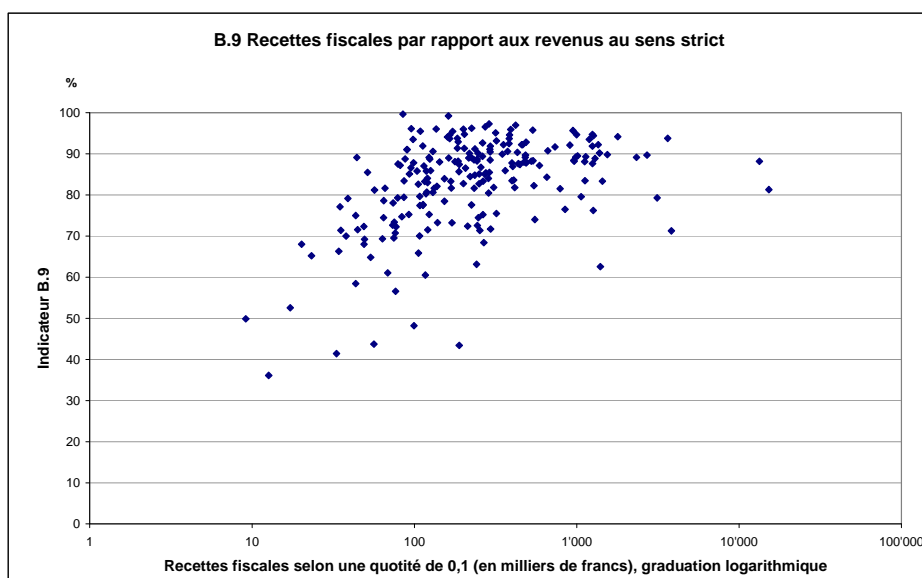


Illustration 7

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 8 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

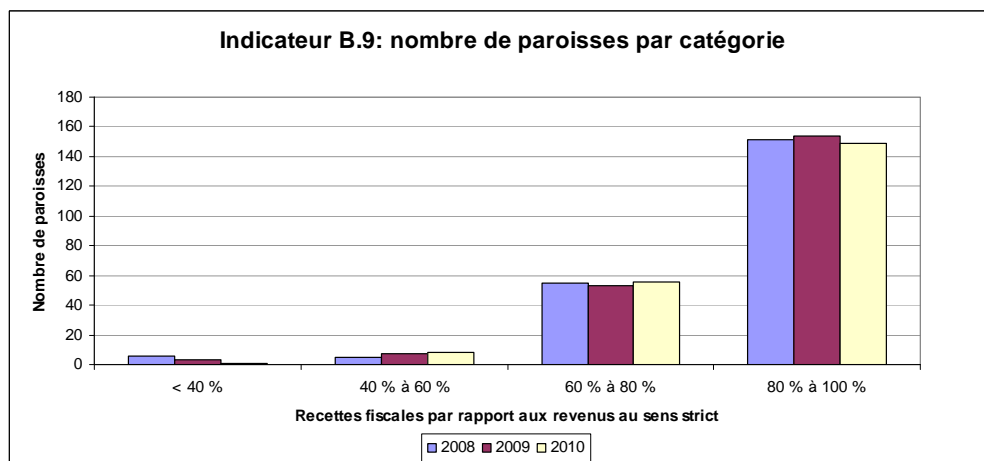


Illustration 8 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

Les changements intervenus entre 2009 et 2010 sont minimes. Le nombre de paroisses dans lesquelles les recettes fiscales représentent une part très élevée des revenus au sens strict est en diminution. Si l'on considère l'ensemble des paroisses dont les recettes fiscales constituent entre 60 et 100 pour cent des revenus au sens strict, on constate là aussi un très léger recul par rapport à 2009.

4.3 Compte des investissements

4.3.1 Investissements nets par rapport aux recettes fiscales (C.1)

Question examinée

Les investissements nets consentis par la paroisse tout au long d'un exercice sont mis en relation avec les recettes fiscales, sur la base d'une quotité d'impôt de 0,1. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

Formule de calcul

Investissements nets (nature 690 – nature 590)

Recettes fiscales selon une quotité de 0,1

Commentaire

En 2010, 110 paroisses (année précédente: 111) ont consenti des investissements nets d'un montant pouvant atteindre un dixième de quotité d'impôt, et 29 collectivités (année précédente: 15) ont même été au-delà d'un dixième de quotité d'impôt.

Six paroisses (année précédente: 10) ont enregistré plus de recettes d'investissement qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine (investissements nets négatifs).

Les paroisses qui n'ont consenti aucun investissement étaient au nombre de 69 (année précédente: 81).

En 2010, les investissements nets des paroisses bernoises ont été de quelque 28,8 millions de francs au total (année précédente: 26,9 millions). Leur volume a augmenté à raison de 6,7 pour cent en une année.

L'annexe, code C1_2, indique pour chaque paroisse les investissements nets exprimés en francs.

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

C.1	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,05	0,04	0,05	0,08			
Moyenne	0,20	0,27	0,24	0,26			

La médiane, de 0,08, a progressé par rapport à l'année précédente.

La moyenne a progressé pour atteindre 0,26, ce qui témoigne d'une hausse des investissements consentis par les paroisses bernoises.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 9 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

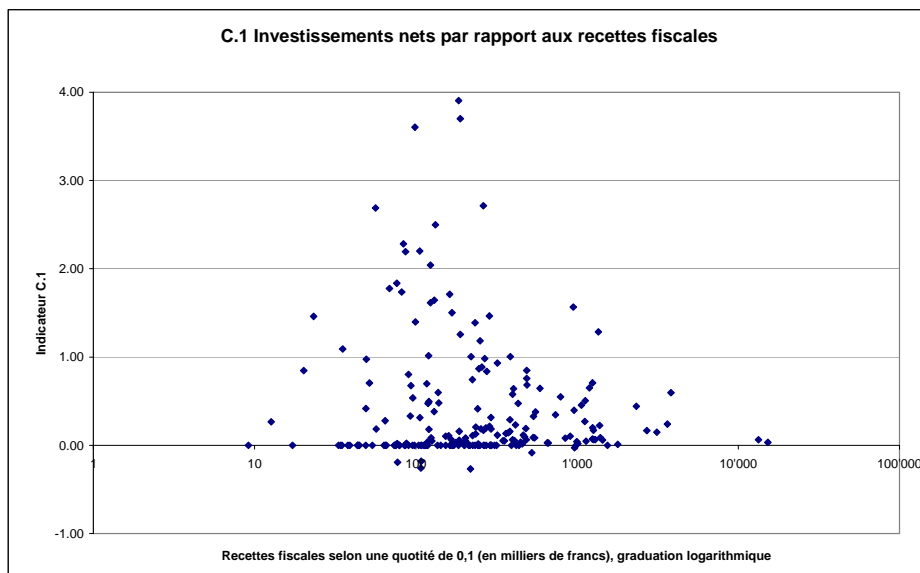


Illustration 9

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 10 montre les mêmes données, mais sans les valeurs extrêmes (valeurs inférieures au 1^{er} quartile et valeurs supérieures au 3^e quartile). Elle ne prend en compte que les valeurs de part et d'autre de la médiane, soit en l'espèce celles de 138 paroisses.

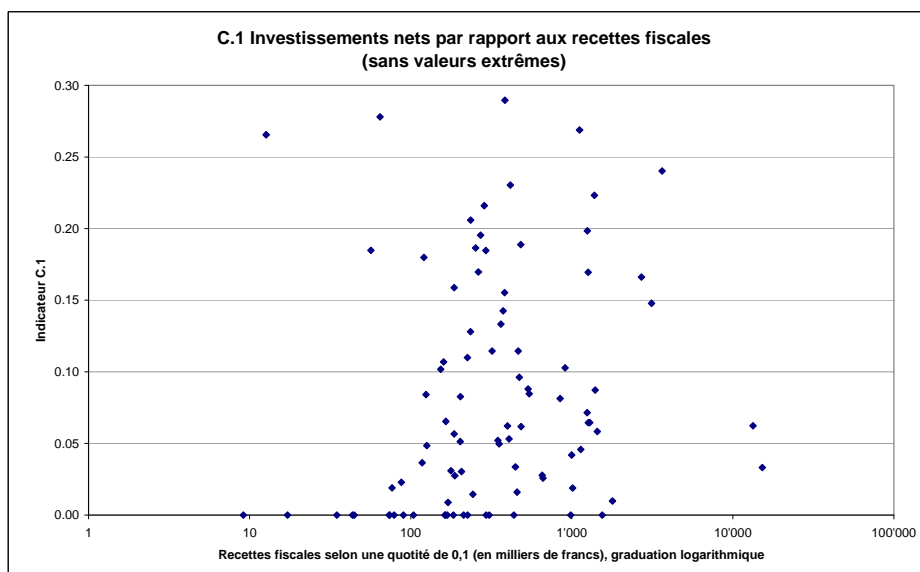


Illustration 10

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 11 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

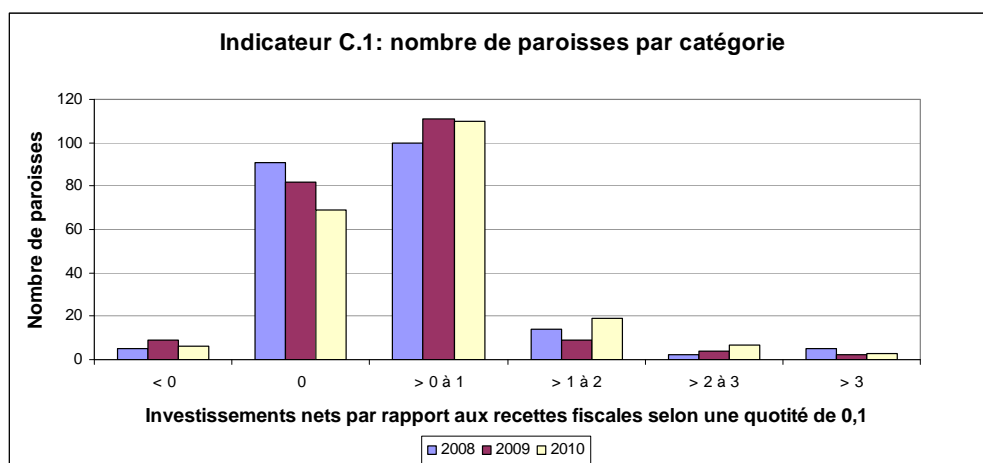


Illustration 11 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

Le nombre des paroisses n'ayant pas du tout investi a reculé par rapport à l'année précédente, tout comme celui des paroisses qui ont consenti des investissements nets d'un montant représentant un dixième de quotité d'impôt au plus. A l'inverse, les paroisses ont été plus nombreuses en 2010 qu'en 2009 à procéder à des investissements nets de l'ordre de un à deux dixièmes de quotité d'impôt.

4.3.2 Degré d'autofinancement (C.2)

Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il s'agit de l'un des six indicateurs harmonisés que les communes politiques doivent présenter dans leurs comptes annuels et leurs plans financiers. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

Les valeurs indicatives sont les suivantes:

> 100%	très bon
80% à 100%	bon
60% à 80%	suffisant (à court terme)
0% à 60%	insuffisant
< 0%	très mauvais

Formule de calcul

$$\text{Autofinancement} = \frac{\text{résultat du CF} + 331 + 332 + 333 + 380 - 480}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Investissements nets (nature 690 – nature 590)

Commentaire

En 2010, 118 paroisses (année précédente: 148) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage.

Le degré d'autofinancement se situe entre 80 et 100 pour cent dans le cas de 6 paroisses (année précédente: 3), et entre 60 et 80 pour cent dans le cas de 15 paroisses (année précédente: 9).

Le degré d'autofinancement de 44 paroisses (année précédente: 37) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent en 2010.

Le degré d'autofinancement est négatif dans 31 paroisses (année précédente: 20).

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

C.2	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	100%	100%	100%	100%			
Moyenne	193,8%	159,0%	156,2%	119,5%			

Les 69 paroisses qui n'ont consenti aucun investissement et dont le degré d'autofinancement est positif sont enregistrées comme ayant un degré d'autofinancement de 100 pour cent, ce qui, pour l'année considérée encore, a des répercussions sur la médiane cantonale.

La moyenne a reculé pour atteindre 119,5 pour cent.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 12 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

Dans un souci de lisibilité, le graphique ne prend en compte que les paroisses dont les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 sont inférieures à 4 millions de francs. Les valeurs extrêmes ont également été ignorées.

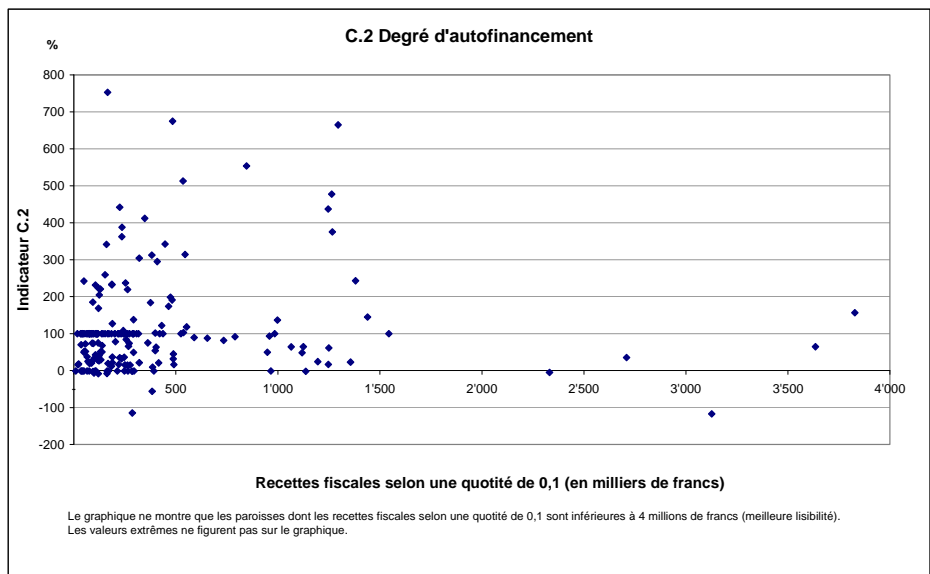


Illustration 12

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 13 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories⁵.

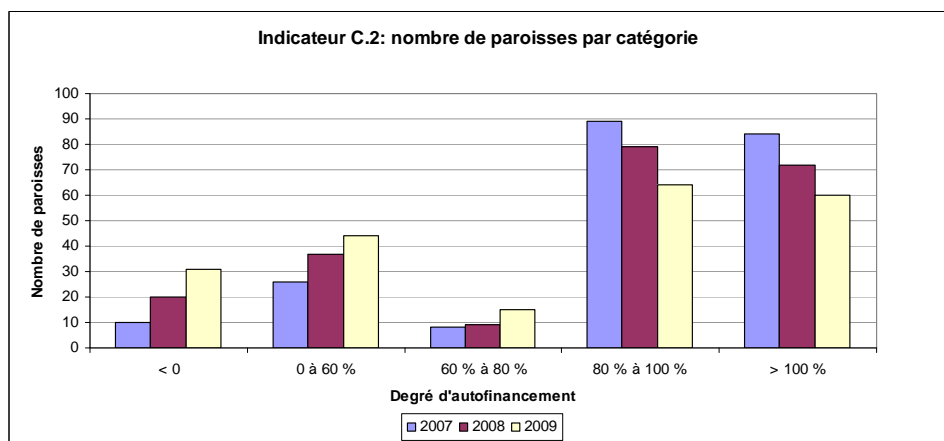


Illustration 13 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

Sur les trois années considérées, c'est nettement en 2010 que les paroisses ayant un degré d'autofinancement insuffisant (< 60%) sont le plus nombreuses, soit 78 (contre 57 l'année précédente). Cette évolution se répercute sur les catégories de paroisses ayant un bon ou un très bon degré d'autofinancement. En chiffres absolus, 124 paroisses ont un degré d'autofinancement de 80 pour cent ou davantage (année précédente: 145).

⁵ Dans un souci d'harmonisation avec le rapport sur les finances des communes, le degré d'autofinancement a été fixé

- à 100 pour cent pour les paroisses dont les investissements nets sont nuls ou négatifs mais dont l'autofinancement est positif;
- à -1 pour cent pour les paroisses dont les investissements nets sont nuls ou négatifs et dont l'autofinancement est également négatif.

4.4 Autres indicateurs

4.4.1 Quotité d'impôt par paroisse (D.1)

Question examinée

Cet indicateur est celui des quotités d'impôt fixées par les paroisses, qui sont exprimées dans le canton de Berne en fractions de l'impôt simple. Plusieurs représentations doivent permettre de visualiser la manière dont les quotités d'impôt des paroisses bernoises sont réparties.

Commentaire

En 2010, la quotité d'impôt de 7 paroisses (année précédente: 6) n'excède pas 0,15.

La quotité d'impôt dépasse 0,15 et atteint au plus 0,20 dans 83 paroisses (année précédente: 84); elle dépasse 0,20 et atteint au plus 0,25 dans 105 paroisses (année précédente: 107).

19 paroisses (année précédente: 20) ont une quotité d'impôt supérieure à 0,25.

Une différenciation en fonction des régions⁶ met en évidence la prépondérance des quotités peu élevées dans le Seeland, l'Emmental et la Haute-Argovie ainsi que dans la région de Berne – Mittelland. Dans l'Oberland et dans le Jura bernois par contre, la quotité d'impôt de plus de 75 pour cent des paroisses est supérieure à 0,2 (cf. illustration 16).

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses.

D.1	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070			
Moyenne	0,2102	0,2100	0,2095	0,2085			

Peu de paroisses ont modifié leur quotité d'impôt en 2010. Dès lors, la médiane et la moyenne restent assez stables. La moyenne a diminué grâce à une réduction d'impôts dans la tranche supérieure.

⁶ Nouvelles régions administratives à compter du 1^{er} janvier 2010.

Graphiques

Les graphiques ci-dessous fournissent une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des indicateurs entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

L'axe horizontal de l'illustration 14 représente les recettes fiscales calculées selon une quotité de 0,1 (en milliers de francs). L'axe vertical montre quant à lui les valeurs de l'indicateur examiné. Ainsi, le diagramme renseigne sur la dispersion des valeurs calculées selon cet indicateur pour toutes les paroisses.

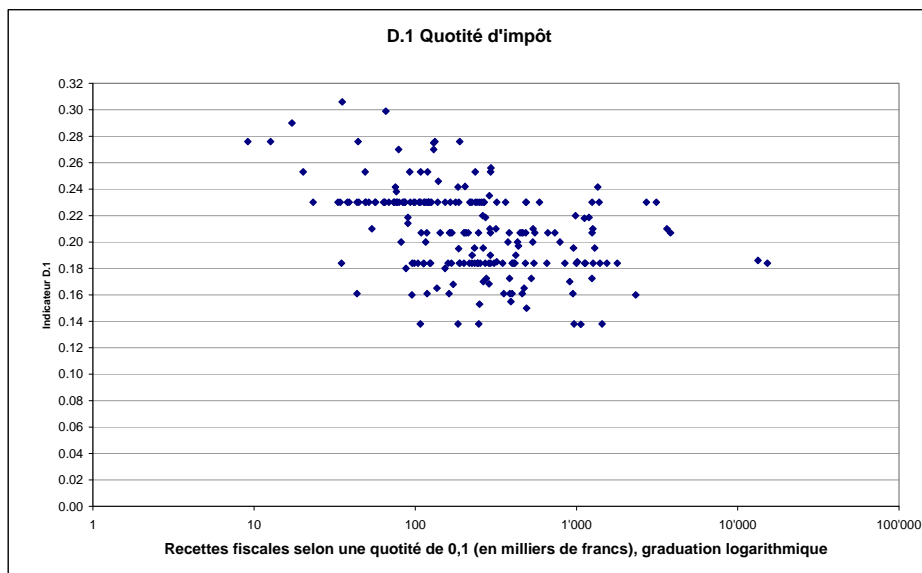


Illustration 14

Source: canton de Berne (OACOT)

L'illustration 15 met en évidence la répartition des paroisses entre les différentes catégories.

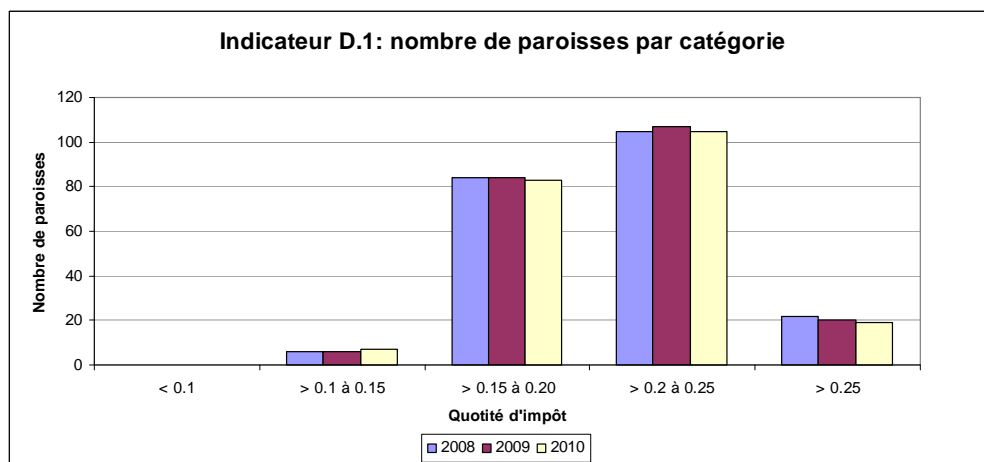


Illustration 15 (histogramme)

Source: canton de Berne (OACOT)

L'histogramme montre bien, lui aussi, les effets de la réduction d'impôts dans la tranche supérieure.

L'illustration ci-dessous renseigne sur la répartition en pour cent selon le nombre de paroisses par région (régions administratives à compter du 1^{er} janvier 2010).

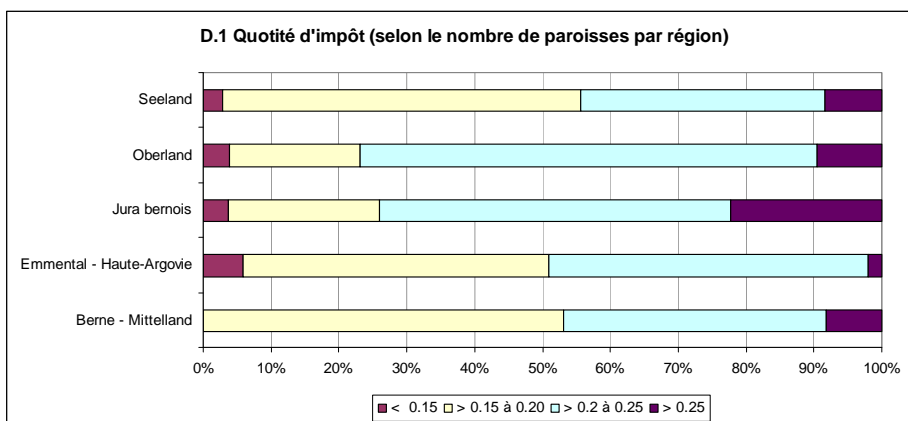


Illustration 16

Source: canton de Berne (OACOT)

Dans les régions du Seeland et de l'Oberland, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente. Le nombre de paroisses du Jura bernois situées dans la tranche allant de > 0,2 à 0,25 diminue de deux unités suite à des fusions. Enfin, une paroisse de la région de l'Emmental et de la Haute-Argovie passe dans la tranche de > 0,15 à 0,20, et une paroisse de Berne – Mittelland dans la tranche de > 0,2 à 0,25.

4.4.2 Recettes fiscales totales et avec une quotité de 0,1 par paroisse (D.2)

Question examinée

L'annexe (chap. 5.3) indique les recettes fiscales par paroisse en valeur absolue. Ces recettes dépendent du nombre de contribuables et de leur capacité contributive, de même que de la quotité d'impôt appliquée par la paroisse. La valeur nominale des recettes fiscales ne permet pas de procéder à des comparaisons générales entre paroisses.

Les recettes fiscales selon une quotité d'impôt de 0,1 dépendent également du nombre de contribuables et de leur capacité contributive, mais le montant ainsi calculé n'est pas influencé par la quotité d'impôt de chaque paroisse. Dans le présent rapport, les chiffres provenant des comptes annuels des paroisses ont été convertis sur la base d'une quotité d'impôt de 0,1 de manière à garantir la comparabilité des indicateurs.

Formule de calcul de la quotité d'impôt de 0,1

Recettes fiscales (groupe de comptes 40) * 0,1

Quotité d'impôt

Commentaire des recettes fiscales avec une quotité de 0,1

Dans 51 paroisses (année précédente: 51 également), les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 sont inférieures à 100 000 francs. La plupart des paroisses en question appliquent une quotité de 0,2 ou plus (45 paroisses).

Les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 sont supérieures à un million de francs dans 25 paroisses (année précédente: 26). Onze d'entre elles (année précédente: 13) ont une quotité de 0,2 ou davantage, et les 14 autres (année précédente: 13) une quotité de moins de 0,2.

L'évaluation géographique des données révèle que les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 sont inférieures à 200 000 francs dans quelque 77 pour cent (année précédente: 76%) des paroisses du Jura bernois, et dans environ 46 pour cent (année précédente: 46% également) des paroisses de l'Oberland. Dans la région de Berne – Mittelland, les recettes fiscales selon une quotité de 0,1 excèdent 600 000 francs dans 15 paroisses (31%) (cf. illustration 18).

Commentaire des recettes fiscales totales

Les paroisses encaissent un total de 220,8 millions de francs de recettes fiscales, ce qui représente une diminution nominale de plus de 6,9 millions de francs par rapport à l'année précédente (- 3%).

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

D.2	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (CHF)	212 231	217 607	210 900	217 253			
Moyenne (CHF)	500 194	531 843	525 355	526 812			

La médiane a augmenté à raison de 6353 francs, pour se situer au niveau de 2008. La moyenne enregistre également une légère progression, de quelque 1500 francs.

Graphiques

Le graphique ci-dessous fournit une vue d'ensemble de la répartition des valeurs des recettes fiscales selon une quotité de 0,1 entre toutes les paroisses. Les chiffres détaillés concernant les différentes paroisses peuvent être consultés dans l'annexe (chap. 5.3).

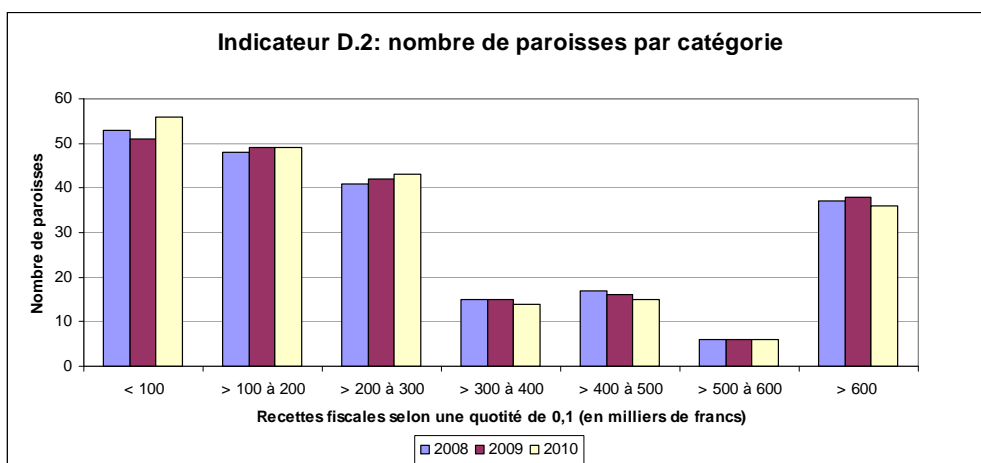


Illustration 17

Source: canton de Berne (OACOT)

Il ressort de la comparaison avec l'année précédente que le nombre de paroisses encaissant des recettes fiscales inférieures à 100 000 francs selon une quotité de 0,1 est resté stable.

L'illustration ci-dessous renseigne sur la répartition en pour cent selon le nombre de paroisses par région (régions administratives à compter du 1^{er} janvier 2010).

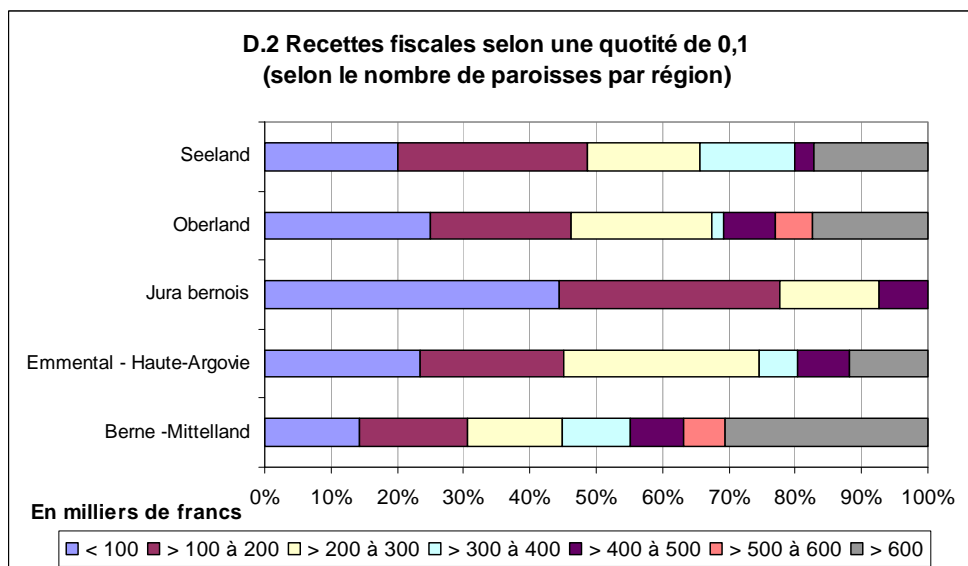


Illustration 18

Source: canton de Berne (OACOT)

4.4.3 Nombre de contribuables par paroisse (D.3)

Question examinée

L'Intendance des impôts⁷ distingue les catégories suivantes de personnes assujetties à l'impôt paroissial:

1. Personnes physiques

Contribuables assujettis à la totalité de l'impôt: personnes seules et personnes mariées appartenant à la même Eglise

Contribuables assujettis à la moitié de l'impôt: personnes mariées, lorsqu'un seul des conjoints appartient à l'Eglise considérée

2. Personnes morales

Le montant des impôts payés par une personne morale est réparti entre les paroisses de la commune dans laquelle cette personne morale a son siège proportionnellement au nombre d'adhérents de chacune des paroisses⁸.

Commentaire

En 2010, le canton de Berne comptait 460 015 contribuables (personnes physiques) assujettis à la totalité de l'impôt paroissial (année précédente: 462 461) et 80 205 à la moitié de cet impôt (année précédente: 80 428); par ailleurs, l'impôt paroissial était dû par 37 158 personnes morales (année précédente: 36 236). La répartition entre les confessions était la suivante:

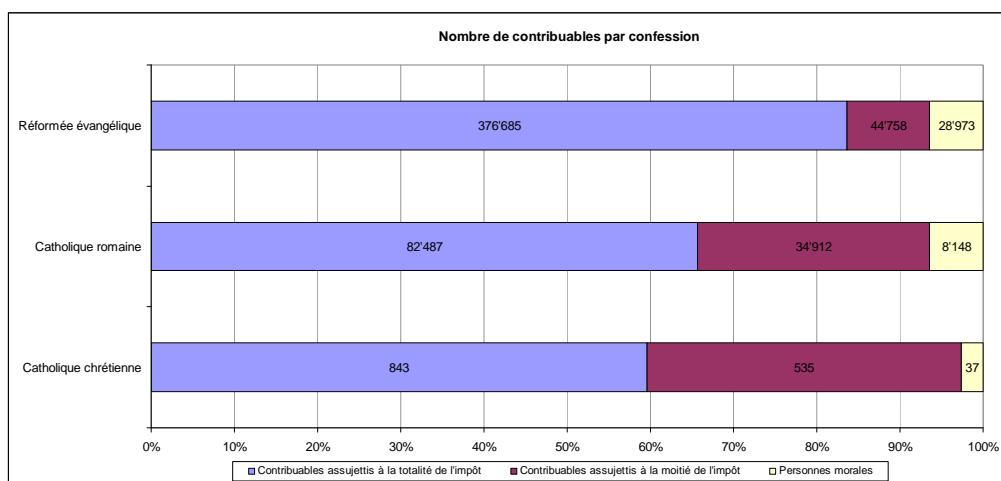


Illustration 19

Source: canton de Berne (OACOT)

Médiane et moyenne

Le tableau ci-dessous fournit les indications suivantes:

- Médiane: la moitié des paroisses se situent en dessous de cette valeur, l'autre moitié en dessus.
- Moyenne: somme des valeurs de toutes les paroisses divisée par le nombre de paroisses. Cet indicateur peut être fortement influencé par les valeurs isolées extrêmes.

D.3	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (contribuables)	Total: 1147 Moitié: 129	Total: 1138 Moitié: 131	Total: 1138 Moitié: 133	Total: 1173 Moitié: 136			
Moyenne (contribuables)	Total: 2139 Moitié: 364	Total: 2136 Moitié: 367	Total: 2131 Moitié: 371	Total: 2150 Moitié: 375			

⁷ Précisions sur les bases de données: cf. chapitre 3.4.2.

⁸ Article 19 de la loi sur les impôts paroissiaux (LIP; RSB 415.0).

5 Annexe

5.1 Abréviations

CF	Compte de fonctionnement
Cf.	Confer
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
ODGFCo	Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes
Pph	Personnes physiques
Pm	Personnes morales

5.2 Indicateurs en comparaison pluriannuelle

	2007	2008	2009	2010	2011
A.1 Fortune nette ou découvert du bilan / recettes fiscales					
Médiane	2,87	2,87	3,05	3,17	
Moyenne	2,08	2,11	2,19	2,28	
A.2 Engagements / recettes fiscales					
Médiane	0,77	0,73	0,73	0,92	
Moyenne	1,06	0,99	0,95	0,94	
B.1 Résultats des comptes / recettes fiscales					
Médiane	0,10	0,14	0,05	0,02	
Moyenne	0,13	0,12	0,05	0,07	
B.9 Recettes fiscales / revenus au sens strict					
Médiane	85,6%	86,0%	86,1%	85,9%	
Moyenne	86,3%	83,9%	84,3%	84,7%	
C.1 Investissements nets / recettes fiscales					
Médiane	0,05	0,04	0,05	0,08	
Moyenne	0,20	0,27	0,24	0,26	
C.2 Degré d'autofinancement					
Médiane	100,0%	100,0%	100,0%	100%	
Moyenne	193,8%	159,0%	156,2%	119,5%	
D.1 Quotité d'impôt					
Médiane	0,2070	0,2070	0,2070	0,2070	
Moyenne	0,2102	0,2100	0,2095	0,2085	
D.2 Recettes fiscales avec une quotité de 0,1					
Médiane	212 231	217 607	210 900	217 253	
Moyenne	500 194	531 843	525 355	526 812	
D.3 Nombre de contribuables					
D.3_1 Médiane Pph assujetties à la totalité de l'impôt	1147	1138	1138	1173	
Moyenne Pph assujetties à la totalité de l'impôt	2139	2136	2131	2150	
D.3_2 Médiane Pph assujetties à la moitié de l'impôt	129	131	133	136	
Moyenne Pph assujetties à la moitié de l'impôt	364	367	371	375	

5.3 Détails concernant les indicateurs

Les données détaillées concernant les différentes paroisses et leurs indicateurs figurent ci-après, aux pages 29 à 32. Les codes utilisés sont les suivants:

Code	Description
A.1	Fortune nette / découvert du bilan par rapport aux recettes fiscales
A.2	Engagements par rapport aux recettes fiscales
B.1	Résultats des comptes par rapport aux recettes fiscales
B.9	Recettes fiscales par rapport aux revenus au sens strict (%)
C.1_1	Investissements nets par rapport aux recettes fiscales
C.1_2	Investissements nets en francs
C.2	Degré d'autofinancement (%)
D.1	Quotité d'impôt par paroisse
D.2_1	Recettes fiscales totales
D.2_2	Recettes fiscales avec une quotité de 0,1
D.3_1	Nombre de contribuables par paroisse (personnes physiques assujetties à la totalité de l'impôt)
D.3_2	Nombre de contribuables par paroisse (personnes physiques assujetties à la moitié de l'impôt)
D.3_3	Nombre de contribuables par paroisse (personnes morales)

Rapport sur la situation financière des paroisses bernoises en 2010

Région administrative	Paroisse	A.1	A.2	B.1	B.9	C.1.1	C.1.2	C.2	D.1	D.2.1	D.2.2	D.3.1	D.3.2	D.3.3
Oberland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Gstaad	1.45	0.76	0.00	95.65	1.57	1'484'843.30	49.42	0.161	1'526'435.80	948'096.77	1'245	852	146
Oberland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Interlaken	2.00	1.42	0.13	87.18	0.64	379'940.32	89.54	0.230	1'355'201.80	589'218.17	3'068	1'756	356
Oberland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Oberhasli-Brienz	5.45	0.92	0.37	86.53	0.03	6'288.20	2'149.60	0.207	427'629.95	206'584.52	1'094	750	90
Oberland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Spiez	4.20	0.34	0.33	92.64	0.17	44'669.75	219.47	0.230	605'398.90	263'216.91	1'190	769	75
Oberland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Thun	2.42	1.78	0.30	90.19	0.22	308'252.70	242.81	0.230	3'175'270.90	1'380'552.57	6'031	3'196	429
Seeland	Christkatholische Kirchgemeinde Biel	9.89	1.66	0.00	71.58	0.00	0.00	100.00	0.230	102'755.10	44'676.13	170	117	5
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Aarberg	3.64	0.06	0.01	87.79	0.58	230'597.50	54.14	0.161	641'640.20	398'534.29	1'808	179	141
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Arch	3.48	0.38	0.13	86.60	0.00	0.00	100.00	0.160	152'446.65	95'279.16	594	83	48
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Bergen	4.90	0.06	0.04	87.52	0.00	0.00	100.00	0.230	182'423.55	79'314.59	469	35	24
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Büren an der Aare und Meienried	3.97	1.97	0.03	97.28	0.00	0.00	100.00	0.235	677'292.05	288'209.38	1'362	148	141
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Bürglen	3.42	0.29	-0.39	88.21	-0.03	-27'345.55	-1.00	0.138	1'332'153.60	965'328.70	4'534	640	328
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Diessbach	1.14	1.13	0.06	90.59	0.14	53'511.30	183.86	0.200	750'712.85	375'356.43	2'016	240	120
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Erlach-Tschugg	5.09	0.93	0.37	88.03	0.00	0.00	100.00	0.207	295'491.95	142'749.73	652	90	48
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Gampelen-Gals	5.85	0.04	0.60	96.06	0.00	0.00	100.00	0.165	224'746.95	136'210.27	530	70	59
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Gesamtkirchgemeinde Biel	1.85	0.96	-0.44	79.28	0.15	462'385.35	-117.35	0.230	7'190'713.85	3'126'397.33	12'708	2'222	1'426
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Gottstatt	2.46	0.34	-0.33	92.23	0.05	17'606.35	-346.36	0.161	570'190.35	354'155.50	1'881	264	124
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Grossaffoltern	1.63	1.15	-0.05	88.98	0.00	0.00	100.00	0.184	398'062.20	216'338.15	1'246	130	58
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Ins	1.80	1.37	0.00	87.98	0.10	45'547.60	198.38	0.165	780'566.10	473'070.36	2'242	234	145
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Kallnach-Niederried	3.49	0.11	-0.30	99.23	1.71	277'000.00	-7.76	0.161	260'872.60	162'032.67	878	65	55
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Kappelen-Werd	3.81	3.32	-0.11	85.82	0.00	0.00	100.00	0.161	190'580.25	118'372.83	575	45	28
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Lengnau	6.74	0.80	-0.43	93.68	0.29	111'201.50	-55.88	0.173	662'272.85	383'926.29	1'557	262	134
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Leuzigen	3.32	0.57	0.27	88.76	0.02	2'000.00	1'172.25	0.180	157'621.00	87'567.22	557	68	33
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Lyss	1.04	0.71	0.02	94.66	0.04	41'796.75	136.63	0.184	1'836'118.60	997'890.54	4'443	530	384
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Nidau	1.73	0.75	0.12	76.23	0.17	214'273.05	477.72	0.210	2'653'840.30	1'263'733.48	4'930	858	345
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Pieterlen	2.08	0.10	-0.03	91.08	0.00	0.00	100.00	0.190	554'231.00	291'700.53	1'554	249	130
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee	4.36	0.46	-0.08	73.24	0.01	1'482.95	-427.61	0.168	286'826.75	170'425.88	481	78	39
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Radelfingen	5.03	1.15	0.55	82.62	2.20	232'793.70	42.33	0.230	243'288.60	105'777.65	600	44	20
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Rapperswil	1.90	1.42	0.02	88.53	0.00	0.00	100.00	0.196	455'549.20	233'017.49	1'015	96	81
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Rüti b. Büren	5.11	0.00	0.47	81.64	0.00	0.00	100.00	0.299	196'692.90	65'783.58	433	42	20
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Schüpfen	1.36	3.92	0.40	91.86	0.00	0.00	100.00	0.253	741'583.35	293'115.95	1'534	133	86
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Seedorf	3.39	0.26	0.20	90.14	0.87	213'757.00	36.25	0.207	509'845.55	246'302.20	1'409	114	74
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Siselen-Finsterhennen	5.16	0.14	0.62	99.67	0.00	0.00	100.00	0.230	195'372.60	84'944.61	449	44	37
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Sutz	2.69	1.05	0.45	87.05	0.00	0.00	100.00	0.230	262'734.95	114'232.59	492	81	39
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Täuffelen	1.72	1.39	-0.08	94.58	1.00	387'408.55	9.04	0.161	620'760.40	385'565.47	1'843	260	106
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Vinelz-Lüscherz	2.74	3.08	0.02	89.10	2.04	251'354.75	26.14	0.184	226'590.50	123'147.01	637	94	38
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Walperswil-Bühl	1.61	2.67	0.19	91.91	0.00	0.00	100.00	0.184	206'555.85	112'503.19	632	67	30
Seeland	Ev.-Ref. Kirchgemeinde Wengi	8.21	0.22	-0.17	89.09	0.00	0.00	100.00	0.276	121'846.25	44'147.19	276	23	15
Seeland	Röm. kath. Kirchgemeinde Biel und Umgebung	1.67	0.65	-0.10	89.69	0.17	449'937.28	35.26	0.230	6'230'160.35	2'708'765.37	11'680	3'469	1'249
Seeland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Pieterlen	0.65	2.52	-3.44	91.40	3.91	719'081.15	11.87	0.242	444'548.95	184'078.24	815	421	89
Seeland	Röm.-Kath. Kirchgemeinde Seeland - Lyss	3.24	0.28	0.07	93.52	0.65	777'089.47	24.05	0.219	2'611'579.70	1'195'230.98	4'169	2'450	413